



Communiqué de presse

Présentation du Référentiel Commun des Prix des Transactions Immobilières et Foncières DGI-ANCFCC de Casablanca

M. Mohamed Benchaaboun, Ministre de l'Economie et des Finances a présidé le 12 Juin 2019 au siège du Ministère de l'Economie et des Finances, la cérémonie de présentation du Référentiel Commun des Prix des Transactions Immobilières et Foncières de Casablanca.

L'élaboration de ce référentiel commun est le résultat d'un partenariat entre la Direction Générale des Impôts (DGI) et l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, de la Cartographie et du Cadastre (ANCFCC). Il s'inscrit dans le cadre des orientations gouvernementales relatives à l'harmonisation et à l'uniformisation des procédures des administrations et des établissements étatiques, et a pour finalité l'instauration d'un climat de partenariat et de confiance avec les usagers.

Le Référentiel Commun consiste en une grille évolutive et actualisée du marché immobilier et foncier, reposant sur le découpage administratif des Préfectures d'Arrondissements de Casablanca et des Provinces de Nouaceur et de Médiouna, et situant les prix au niveau de 349 zones délimitées ou linéaires (Boulevard/Avenue/Rue) à l'intérieur des différents arrondissements et communes.

Les prix figurant dans ce référentiel représentent des prix moyens observés dans une même zone et pour un même type de bien, retenus par la DGI et l'ANCFCC pour liquider, respectivement, l'impôt sur le Revenu relatif au Profit Foncier (IR/PF) et les droits de la Conservation Foncière. Ces prix sont retenus comme référence pour servir de base lors du calcul de l'Impôt et des droits susmentionnés et ne constituent en aucun cas une évaluation directe d'un bien immobilier.

Le Référentiel Commun s'applique aux transactions immobilières et foncières portant sur des biens à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel, touristique, artisanal et agricole. Ne sont pas concernés, les logements à caractère social (LAS), à faible valeur immobilière totale (FVIT) et ceux destinés au recasement des bidonvilles.

Il a été convenu entre les deux partenaires DGI et ANCFCC que ce Référentiel Commun applicable dans un premier temps pour Casablanca, fera l'objet de généralisation à l'ensemble du territoire national, et de mises à jour et d'actualisations régulières, en vue de lui permettre de refléter la réalité du marché immobilier et foncier.